



Structure ouverte 47 semaines / an de 7h00 à 19h00

Un accueil de qualité avec une équipe encadrante pluridisciplinaire

Une formule tout compris (activités, repas, couches...)

Des valeurs fortes : écoute - respect - bienveillance - convivialité - partage - découvertes

Deux structures :

- CHAMBOLLE-MUSIGNY (21220), 1 Route de l'Ancienne Nationale 74

- SAULON-LA-CHAPELLE (21910), rue du Foyer

Un contact identique:

Florence BOULANGER - 06 15 35 77 39 - lesptitsbouchons21@gmail.com

La réservation du berceau d'entreprise en crèche, qu'est-ce que c'est ?

Chefs d'entreprise, vous souhaitez **fidéliser** votre personnel **sans** pour autant **augmenter vos charges** ? Vous en avez **assez des retards ou absences** de vos salariés parce que la nounou est malade ? Vous souhaitez **répondre à une demande** régulière de vos salariés sans supporter les charges d'une crèche d'entreprise ?

Optez pour la réservation de place en crèche et renforcez votre engagement sociétal grâce à cet acte managérial fort.

Quels avantages ?

Les + entreprises

- Se différencier à l'embauche
- Fidéliser et attirer les nouveaux talents
- Faciliter et encourager la reprise après une naissance
- S'engager pour la parité homme/femme
- Maîtriser les coûts RH cachés (retard, absence, stress...) grâce à un partenaire fiable
- Amélioration des conditions de travail et du climat social (QVCT)
- Image positive en interne comme en externe : entreprise socialement responsable
- Participation financière maîtrisée

Les + familles

- Meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale
- Réduction du stress au travail
- Garantie d'une place réservée par l'entreprise
- Tarifs avantageux
- Mode de garde rassurant et stable
- Facilité du retour au travail après le congé maternité



Coût inférieur à 200€/mois *



Limite les congés parentaux



Fidélise le personnel

Quels coûts ? *

*Les éléments financiers peuvent varier en fonction de la situation fiscale de l'entreprise

Le crédit d'impôt

Toutes les entreprises soumises au régime de l'IS ou de l'IR imposées d'après le bénéfice réel, quels que soient leur activité et leur statut juridique, peuvent bénéficier depuis 2004 du **Crédit Impôt Famille (CIF) à hauteur de 50%**

Déduction de charges

Le coût d'une place en crèche est une charge fiscalement déductible et permet ainsi une **économie d'Impôt sur les Sociétés (IS) de 15% à 33,3% selon votre taux d'imposition.**

Au total, l'entreprise peut bénéficier d'une réduction de 83% du coût total du berceau.

Vous souhaitez réserver un berceau pour un ou plusieurs salariés, n'hésitez pas à me contacter